

Aperçu de l'initiative concernant l'élaboration d'un plan d'utilisation des terres 2026-2027

L'objectif de cette initiative est de fournir du financement et de l'aide à un maximum de dix Premières Nations opérationnelles ou en développement pour l'élaboration de leur plan d'utilisation des terres (PUT) individuel.

L'objectif de l'initiative concernant l'élaboration d'un plan d'utilisation des terres (PUT) est de soutenir les processus de planification et de gouvernance des terres dirigés par la communauté, dans lesquels les Premières Nations et leurs services des terres jouent un rôle de premier plan, avec le soutien d'un planificateur professionnel. L'initiative encourage des approches de planification uniques, fondées sur une bonne gouvernance en vertu d'un code foncier. L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'utilisation des terres exigent beaucoup de temps, d'efforts et la capacité à collaborer pour parvenir à un consensus en tant que communauté.

- **Plan d'utilisation des terres (PUT) / Plan de relation avec les terres** – Ce processus communautaire qui soutient la bonne gouvernance et éclaire la prise de décisions concernant les terres de Premières Nations. Grâce à des études techniques et à des orientations établies par la communauté, la planification permet au personnel du service des terres et aux membres des comités fonciers des Premières Nations de déterminer si les terres doivent faire l'objet d'un développement, être protégées ou rester inchangées.
- **Financement des Premières Nations participantes** - Sous réserve de l'obtention du financement provenant du Canada, le Centre de ressources versera **125 000 \$** aux Premières Nations participantes, basé sur l'achèvement des étapes du projet pour les coûts admissibles du projet. Lorsque le PUT sera terminé, les Premières Nations participantes seront admissibles à un financement supplémentaire de **175 000 \$** pour soutenir la première année de mise en œuvre du PUT.
- **Calendrier** - La réalisation d'un PUT s'échelonnent habituellement sur une période de deux à trois ans. Toutes les étapes et exigences de production de rapports dans le cadre de l'initiative de financement pour l'élaboration d'un PUT 2026-2027 doivent être exécutées avant le 31 mars 2028, sauf en cas d'entente contraire conclue entre le Centre de ressources et la Première Nation participante.

Premières Nations

Pour être admissible à cette initiative de financement, une Première Nation doit :

- Être une Première Nation opérationnelle ou en développement;
 - Ne pas posséder de PUT ou posséder un PUT désuet nécessitant des révisions importantes (p.ex., un PUT datant de plus de 5 ans); et
 - Ne pas déjà recevoir de financement pour un PUT provenant d'une autre source (c.-à-d., Services aux Autochtones Canada, Association nationale des gestionnaires des terres autochtones).
- **Coordonnées du CR** – Pour de plus amples renseignements sur cette initiative de financement spécial, veuillez communiquer avec les conseillers du Centre de ressources responsables du PUT, Hilary Black à hilary.black@labrc.com ou Andrew Smith à Andrew.Smith@labrc.com.